

# **Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates (création de zones diverses) aux lieux-dits « Le Sapay » et « Le Trembley » (10755)**

*du 18 mars 2011*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Approbation du plan**

<sup>1</sup> Le plan N° 29728-529, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 10 mars 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, aux lieux-dits « Le Sapay » et « Le Trembley », est approuvé.

<sup>2</sup> Les modifications des limites de zones portent sur :

- a) la création d'une zone de développement 3;
- b) la création d'une zone de verdure;
- c) la création d'une zone des bois et forêts;
- d) la création d'une zone de jardins familiaux.

<sup>3</sup> Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

## **Art. 2 Utilité publique**

La réalisation du lotissement de jardins familiaux à créer dans le périmètre de la zone de jardins familiaux définie à l'article 1, alinéa 2, lettre d, est déclarée d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933. En conséquence, l'acquisition des immeubles et des droits nécessaires à cette réalisation peut être poursuivie par voie d'expropriation.

**Art. 3 Degré de sensibilité**

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III à la zone de développement 3, et le degré de sensibilité II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit) à la zone de jardins familiaux et à la zone de verdure.

**Art. 4 Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29728-529 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.



## RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

## DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Direction générale de l'aménagement du territoire

Plans d'affectation et requêtes

## PLAN-LES-OUATES

Feuilles Cadastreles: 45, 52

Parcelles N° : 5561(part.), 5562, 5563(part.),  
5687, DPoomm. 5689, 5691,  
5701

# Modification des limites de zones

## LE SAPAY

## LE TREMBLEY



Zone de développement 3 DS OPB III



Zone de jardins familiaux DS OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit)



Zone de verdure DS OPB II (pour les bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit)



Zone des bois et forêts



Zone préexistante

## PROCEDURE D'OPPOSITION

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

<b>Echelle</b> 1 / 2'500		Date	10 mars 2009
		Dessin	AP
<b>Modifications</b>			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse enquête technique	28 mai 2009	AP

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
<b>36 - 00 - 051</b>	<b>PLO</b>
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
<b>529</b>	
Plan N°	
Archives Internes	<b>29 728</b>
Indice	
CDU	
<b>7 1 1 . 5</b>	

